

M. Churchill, appuyé par M. Browne (Saint-Jean-Ouest), présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-64, Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu: Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative en vue de modifier la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation) afin de préciser la définition d'«étudiant»; d'accorder les avantages assurés par la loi à certaines classes d'enfants; de prolonger dans certains cas la période d'aide à l'instruction; de reculer dans le cas de certains étudiants particuliers la limite d'âge à partir de laquelle tous les avantages doivent cesser; d'accorder l'aide prévue par la loi à un étudiant qui a interrompu son instruction par suite d'une mauvaise santé ou pour une autre cause valable; et de relever le tarif des allocations.

Rapport à faire de la résolution.

---

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Churchill, appuyé par M. Walker, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-65, Loi modifiant la Loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation), qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-36, Loi modifiant la Loi sur les indemnités de service de guerre;

M. Churchill, appuyé par M. Walker, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée,

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement et la troisième lecture en est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-37, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des anciens combattants;

M. Churchill, appuyé par M. Walker, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement et la troisième lecture en est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.